



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE
REGION ILE DE
FRANCE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°IDF-019-2016-12

PUBLIÉ LE 14 DÉCEMBRE 2016

Sommaire

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-13-003 - ARRETE n° 2016/144 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) Page 3

IDF-2016-12-13-004 - ARRETE n° 2016/145 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (2 pages) Page 6

IDF-2016-12-13-002 - ARRETE n°2016/143 PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France (3 pages) Page 9

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Île-de-France

IDF-2016-12-12-005 - Décision portant délégation de signature aux Présidents de CCID en matière d'ordonnancement (1 page) Page 13

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-13-003

ARRETE n° 2016/144

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n° 2016/144

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommé CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommé CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommé CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommé CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommé CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommés CRB DS

ARRÊTE

Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Qualité et de la Sécurité et de la Protection des Populations**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SPS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Qualité et de la Sécurité et de la Protection des Populations**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SPS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 décembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-13-004

ARRETE n° 2016/145

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE «
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

ARRETE n° 2016/145

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L. 1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Affaires générales ci-après dénommé CRB AG
- CRB Ressources Humaines ci-après dénommé CRB DRH
- CRB Offre de Soins et Médico-Social ci-après dénommé CRB DOSMS
- CRB Santé Publique ci-après dénommé CRB SPS
- CRB Direction Générale ci-après dénommé CRB DGA
- CRB Direction du Cabinet ci-après dénommé CRB DIRCAB
- CRB Systèmes d'Information Mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS

ARRÊTE

Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Qualité et de la Sécurité et de la Protection des Populations**, délégation de signature est donnée à **Madame Nadine WEISSLEIB, directrice du pôle Veille et Sécurité Sanitaires**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB SPS** les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Nadine WEISSLEIB, directrice du pôle Veille et Sécurité Sanitaires**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB SPS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 13 décembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Île-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Agence régionale de santé

IDF-2016-12-13-002

ARRETE n°2016/143

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
du Directeur général de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

**ARRETE n°2016/143
PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France

Vu le code de la santé publique et notamment le titre III du livre IV de la première partie, consacré aux Agences régionales de santé

Vu le code de l'action sociale et des familles

Vu le code de la sécurité sociale

Vu le code du travail

Vu le code de la défense

Vu le code de l'environnement

Vu le décret du 1^{er} juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'Etat, Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à compter du 17 août 2015

ARRETE

Article 1er

Délégation est donnée à Monsieur Laurent CASTRA, Directeur de la Qualité et de la Sécurité et de la Protection des Populations, à effet de signer tous les actes relevant de sa direction.

Cette délégation inclut la signature de tous les actes ou pièces, relatifs aux procédures contentieuses relevant des actes faisant grief, dans les domaines visés ci-dessus et la désignation des agents, placés sous son autorité, chargés d'assurer la représentation de l'Agence régionale de santé Ile-de-France à l'audience dans le cadre desdites procédures.

Article 2

Demeurent réservés à la signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France :

- Les actes de saisine du tribunal administratif et la chambre régionale des comptes
- Les arrêtés d'autorisation, de modification, de transfert ou de cessation d'activité des structures relevant de la compétence de l'Agence Régionale de Santé Ile-de-France, à l'exception de ceux relatifs aux pharmacies et aux laboratoires de biologie médicale

- Les correspondances de toutes natures, adressées au Président de la République, aux Ministres, aux membres du Gouvernement, aux parlementaires et aux Présidents des conseils départementaux

Article 3

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA, délégation de signature est donnée à Madame Nadine WEISSLEIB, Directrice Adjointe, directrice du Pôle « Veille et Sécurité Sanitaires »

Article 4

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Laurent CASTRA et de Madame Nadine WEISSLEIB, délégation de signature est donnée, dans la limite de leur champ de compétence à :

- Monsieur le Docteur Michel GENTILE, conseiller sanitaire de zone
- Madame Pascale GIRY, responsable du département santé environnement
- Madame Valérie GODINOT, adjointe au responsable du département QSPharMBio
- Monsieur Franck ODOUL, adjoint au responsable du département QSPharMBio
- Madame Cécile SOMARRIBA, responsable du département veille et gestion des alertes sanitaires
- Madame Anne de SAUNIERE, responsable de la cellule « politique du médicament »
- Madame le Docteur Marie-José MOQUET, responsable de la cellule « centre d'analyse des risques »
- Monsieur le Docteur Christian MERLE, responsable de la cellule gestion des signaux
- Madame le Docteur Sandrine BUSCAIL, responsable du département des vigilances et de la qualité et sécurité des prises en charge

Article 5

L'arrêté n°DS-2016/027 du 7 avril 2016 portant délégation de signature du Directeur général de l'Agence régionale de santé Ile-de-France est abrogé.

Article 6

Le Directeur de la Qualité et de la Sécurité et de la Protection des Populations est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Ile-de-France.



Fait à Paris, le 13 décembre 2016

Le Directeur général
de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Christophe DEVYS

Chambre de commerce et d'industrie de région Paris -
Île-de-France

IDF-2016-12-12-005

Décision portant délégation de signature aux Présidents de
CCID en matière d'ordonnancement

DÉCISION

Le Président de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France,

- Vu le code de commerce et notamment l'article R. 711-68 ;
- Vu le règlement intérieur de la Chambre de commerce et d'industrie de région Paris - Ile-de-France ;

Décide :

- de donner délégation de signature pour les actes d'exécution du budget et d'émission de titres de perception et de mandats, sans limitation pour les recettes et pour les charges et dépenses obligatoires mentionnées à l'article A 712-31 du code de commerce et dans la limite de 250.000 € par opération pour les autres charges et dépenses, aux Présidents de CCI Départementale, chacun pour ce qui concerne la CCI Départementale dont il est président et dont le nom suit :
- ♦ Dominique RESTINO, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Gérald BARBIER, 1^{er} Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Paris ;
- ♦ Gérard BACHELIER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles – Yvelines et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à François BELLINI, 1^{er} Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Versailles – Yvelines ;
- ♦ Patrick PONTHER, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Michel VALACHE, 1^{er} Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale des Hauts-de-Seine ;
- ♦ Danielle DUBRAC, Présidente de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis et en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière, à Nicholas MOUFFLET, Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale de Seine-Saint-Denis ;
- ♦ Gérard DELMAS, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Jean-Michel TASSE, Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-de-Marne ;
- ♦ Frédéric VERNHES, Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-d'Oise et en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, à Philippe ECRAN, 1^{er} Vice-Président de la Chambre de commerce et d'industrie départementale du Val-d'Oise.

Les délégations de signature accordées par le Président de la CCI Paris Ile-de-France aux Présidents de CCID le 1^{er} décembre 2016 sont annulées et remplacées par les présentes.

Les présentes délégations prennent effet à compter de leur signature et s'exercent pour une durée au plus égale à celle de la présente mandature.

Fait à Paris, le 12 décembre 2016



Didier KLING

Diffusion : bénéficiaires - site www.cci-paris-idf.fr - recueil des actes administratifs de la préfecture de région Ile-de-France